

## La nouvelle réglementation handicapés dans le bâtiment

<p><b>Objectifs :</b> Permettre aux agents techniques qui opèrent sur des projets d'habitat collectif et sur des projets de locaux recevant du public, tant au niveau de la Maîtrise d'Ouvrage que de la Maîtrise d'Œuvre, de mieux intégrer les nouvelles contraintes réglementaires et légales qui concernent l'accès de ces bâtiments aux personnes handicapées, de répondre aux contraintes législatives en termes d'accessibilité, aux contraintes de la réglementation H-QU et d'intégrer le handicap dans l'environnement domestique et urbain.</p>	<p><b>Personnes concernées</b></p> <p>Agents techniques de la maîtrise d'œuvre Assistants à la maîtrise d'ouvrage Chargés d'opération</p> <p><b>Pré requis :</b> aucun.</p>
<p><b>PROGRAMME</b></p>	<p><b>PEDAGOGIE</b></p>
<p><b>I GENERALITES</b></p> <p>➤ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la nécessité des réglementations</li> <li>▪ Connaître l'essentiel de la réglementation en vigueur</li> <li>▪ Connaître les prescriptions et les recommandations</li> </ul> <p>➤ <b>Contenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 - la chaîne du déplacement (pour l'égalité des droits et des chances)</li> <li>▪ Les différents maillons de la chaîne (les bâtiments- la voirie - les espaces publics - les systèmes de transport et leur intermodalité)</li> <li>▪ Décret N°2006.555 du 17 mai 2006 (accessibilité aux ERP, logements sociaux et habitat)</li> <li>▪ Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006</li> <li>▪ Circulaire</li> </ul> <p><b>II LES DONNEES TECHNIQUES</b></p> <p>➤ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'essentiel des handicaps</li> <li>▪ Connaître les éléments physiques à prendre en compte</li> <li>▪ Intégrer les paramètres d'accessibilité aux personnes handicapées</li> </ul> <p>➤ <b>Contenus</b></p> <p><b>Prise en compte de la déficience visuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exigences de guidage dans le déplacement</li> <li>▪ Exigences de contraste : voir et lire, repérer les dangers</li> <li>▪ Exigences de repérage : des bâtiments, des obstacles, des équipements, des parties vitrées, des marches isolées</li> </ul>	<p><b>Le Formateur</b></p> <p>Ancien professionnel du BTP</p> <p><b>Méthode pédagogique</b></p> <p>Cette formation, qui propose l'acquisition de connaissances purement techniques, est basée sur une pédagogie participative qui alterne des séquences d'écoute et des échanges de questions-réponses sur chacun des thèmes abordés.</p> <p>Chaque participant est invité à s'exprimer sur ses propres expériences, représentation ou perception de ce domaine qui reste encore mal maîtrisé.</p> <p><b>Intra entreprise</b></p> <p>Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p><b>Inter entreprises</b></p> <p>Tarif par personne</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>1 jour</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>650 €</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Réf : BTP042</p>

- Exigences de qualité d'éclairage pour les cheminements, les équipements, ...

#### **Prise en compte de la déficience auditive**

- Protection des piétons à proximité des lieux « véhicules »
- Repérage visuel fonctionnement gâche électrique
- Exigence de communication visuelle
- Exigence de qualité sonore (durée de réverbération) dans les circulations communes et les halls
- Exigence de signalisation adaptée à la déficience auditive
- Exigences de guidage dans le déplacement

#### **Prise en compte de la déficience intellectuelle**

- Signalisation adaptée : visible, lisible et compréhensible
- Qualité de l'éclairage artificiel ou naturel

#### **Prise en compte de la déficience motrice**

- Exigences spatiales avec définition de la manœuvre du fauteuil roulant, des espaces de repos et d'accès aux équipements
- Amélioration des exigences de stationnement adapté (nombre, caractéristiques, boxes de stationnement)
- Escaliers aménagés y compris si présence d'ascenseur
- Exigence d'accessibilité des celliers et caves
- Nouvelles exigences d'usage des portes (atteinte des poignées, force des ferme-portes) et des équipements des parties collectives et privatives
- Logement : adaptation des pièces de l'unité de vie dès la construction sauf pour WC et douches, caractéristiques des escaliers intérieurs des duplex, accessibilité des terrasses, balcons, loggias (application différée)

### **III SYNTHÈSE ET ÉVALUATION**

#### **➤ Objectifs :**

- Résumer l'essentiel des apports de la formation
- Valider les acquis de la formation

#### **➤ Contenus**

- Rappels des points essentiels pour la maîtrise de la réglementation
- QCM sur les thèmes abordés au cours de la formation
- Remise de documents d'information

**Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France**